

Le rôle du Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte

Pour pallier à ces menaces et préserver la qualité hydraulique et patrimoniale de l'estuaire, le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte a participé à la mise en place de **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées** (MAET), et de **Contrats Natura 2000**, adaptés à la gestion de ces parcelles.

Sous forme d'un contrat de cinq ans, l'agriculteur ou le propriétaire, en échange d'une compensation financière assurée par des fonds publics, s'engage à respecter le cahier des charges de la mesure correspondante.

Depuis 2008, 18 agriculteurs se sont engagés sur le lit majeur de l'Yères, pour la préservation de 240 hectares de zones humides.

Ces mesures peuvent concerner notamment :

- Le taux de fertilisation minérale et organique,
- L'utilisation de produits phytosanitaires,
- Le chargement de pâturage annuel à la parcelle,
- La création de zones refuges,
- Le comblement des drains, la restauration des plans d'eau.

En tant que propriétaire ou exploitant agricole, si vous souhaitez participer à la préservation de l'estuaire de l'Yères et mettre en pratique une gestion adaptée à la qualité de ses parcelles, vous pouvez contacter le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères en renvoyant le coupon-réponse ci-joint.

Contact :

Syndicat Intercommunal
du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte
52, rue de la Libération – 76910 – CRIEL-SUR-MER
Tél : 02 35 50 61 24 – Fax : 02 35 50 63 45
Site internet : www.sibv-yeres-cote.fr



L'estuaire de l'Yères

Particularités de l'estuaire

La présence d'eau saumâtre (mélange d'eau douce et d'eau salée) caractérise les échanges entre les fleuves et les océans au niveau des estuaires. On y trouve des plantes dites « hygrophiles » (qui aiment l'eau), et « halophiles » (qui aiment le sel). Le sol y est saturé en eau au moins une partie de l'année. Soumis au phénomène des marées, il se situe dans la zone où l'Yères se jette dans la Manche, à Criel-sur-Mer.



Photos : Estuaire et Butome en ombelles à Criel-sur-Mer (SIBVYC – 2009)

Les fonctions reconnues des zones humides

Autoépuration de l'eau

Par sa situation géographique, l'estuaire de l'Yères constitue un réel exutoire, « zone tampon » vis-à-vis du cours d'eau et de la mer. Même s'il est presque déconnecté de la Manche par la digue, il recueille les eaux de ruissellement des versants situés à l'amont. Grâce à la végétation permanente présente sur ce milieu, dont le réseau racinaire est dense, l'infiltration de l'eau et le dépôt des particules susceptibles de détériorer la qualité de l'eau sont assurés efficacement. Ce milieu participe aussi à la lutte contre l'érosion du littoral et les intrusions marines.

Lutte contre les phénomènes de sécheresse et d'inondation

Les zones estuariennes sont généralement soumises à de fortes pressions hydrauliques lors d'événements climatiques tels que les grandes marées ou les gros orages. Elles stockent l'eau en période pluvieuse et la restituent en période plus sèche. Directement connectées aux nappes et au cours d'eau, il est important de ne pas négliger l'impact de la gestion de ces zones sur la qualité de l'eau.

Réserve de biodiversité

L'estuaire de l'Yères abrite de nombreuses espèces végétales et animales remarquables, parfois rares en Haute-Normandie, dont le cycle de vie dépend de la présence de ce milieu, et des espèces qui s'y implantent naturellement. Il est marqué par la présence de végétation subhalophile (qui aime le sel) dans les parties les plus mouillées (plans d'eau des gabions de chasse). Par la richesse naturelle de ses lagunes (roselières, prés salés), il constitue une réelle zone de repos et d'alimentation pour les oiseaux en période de migration.

Quelle gestion pour la préservation de l'estuaire de l'Yères ?

Les zones estuariennes sont des milieux ouverts qui ont toujours fait l'objet de convoitises. Depuis longtemps, l'urbanisation menace le littoral français, aujourd'hui protégé par la loi littoral.

De ce fait, il est utile et favorable de maintenir les autres activités existantes (agriculture et chasse) qui ont permis la valorisation de cette zone et le développement touristique du lit majeur de l'Yères.

Cependant, deux enjeux principaux menacent encore aujourd'hui la qualité de l'estuaire :

1. La **multiplication des gabions de chasse** : la création de plans d'eau et leur déconnexion au cours d'eau assèche l'estuaire et perturbe les échanges d'eau douce et d'eau salée,
2. L'**intensification des pratiques agricoles** :
 - L'utilisation d'intrants, pour la fertilisation et les traitements phytosanitaires, perturbe l'équilibre naturel des prairies (eutrophisation, baisse de la biodiversité végétale) ;
 - La hausse du chargement animal à la parcelle, souvent due à la diminution de la surface en herbe à l'échelle de l'exploitation, nécessite d'accentuer artificiellement la production végétale, pourtant naturellement favorisée par la présence d'humidité et les restitutions organiques par pâturage ;
 - Le drainage ou le remblai des parcelles empêchent à la zone humide d'assurer ses fonctions hydrauliques.